Tarifs SAD Mixte Aide à domicile

Version du 01/01/2026

Applicables au 1er janvier 2026

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

CARTE D'ADHESION

Une cotisation est demandée lors de l'adhésion à l'association et renouvelable chaque année à date anniversaire pour les dossiers APA / PCH / Taux plein. Son montant s'élève à :

- **60.00 €/an** pour les plans d'aide **de + de 20 heures/mois**
- **30.00 €/an** pour les plans d'aide **de – de 20 heures/mois**

LE MODE D'INTERVENTION PRESTATAIRE

AMAD est l'employeur du salarié qui intervient à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

TOUT PUBLIC

		Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés	CARTE D'ADHESION
Ménage / Repassage / Courses – Taux plein ou heures de dépassement du plan d'aide		25.00 € / h + 0.50€/km si courses	36.25 € / h + 0.50€/km si courses	oui
Transport accompagné		27.00 € / h + 0.80€/km	39.15 € / h + 0.80€/km	non
Garde de Nuit	Nuit calme	125.00 € / nuit	156.25 € / nuit	oui
	Plus de 3 levées de 20 minutes par nuit	156.25 € / nuit	195.31 € / nuit	
Petits travaux de bricolage Jardinage Grand ménage		36.00 € / h		non
Evacuation des déchets : + 5 € de frais de carburant - Achat des fournitures : + facture d'achat				

PERSONNES AGÉES

		Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés	
Tarifs APA *Aide Personnalisée à l'Autonomie*	GIR 1	25.58 € / h	25.58 € / h	oui
	GIR 2			
	GIR 3			
	GIR 4			
		Supplément courses et transport : + 0.40€/km parcouru		
Tarifs CARSAT	GIR 5 et 6	27.10 € / h	30.40 € / h	non
Services Ménagers Personnes Agées*		25.00 € / h		non

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

	Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés	
Tarifs PCH *Prestation de Compensation du Handicap*	25.28 € / h	25.28 € / h	oui
	Supplément courses et transport : + 0.40€/km parcouru		
Services Ménagers Personnes Handicapées**	25.00 € / h		non

TVA non applicable, « Article 293 B du Code Général des Impôts »

* Tarif Services ménagers incluant 1.50 € de participation forfaitaire par heure d'intervention (ticket modérateur)

LES CONDITIONS DE FACTURATION

Paiement à réception de la facture mensuelle avant le 20 du mois par prélèvement de préférence ou virement.

LES AIDES FINANCIÈRES

AMAD Aide et Accompagnement peut vous assister dans les démarches à effectuer pour les demandes de prise en charge financière (montage et suivi des dossiers administratifs) ou vous orienter vers des personnes ressources, le cas échéant. Les dossiers d'aide peuvent vous être fournis par l'association sur simple demande.

- APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie
  Aide accordée pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, en fonction de leur dépendance. Adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale de votre mairie (CCAS) ou à la Maison Loire Autonomie (MLA) au numéro d'appel unique : 04 77 49 91 91.

- PAP : Plan d'Action Personnalisé
  Pour faciliter le maintien de l'autonomie, la CARSAT peut, si le besoin est avéré, mettre en place un Plan d'Action Personnalisé. Des conditions d'éligibilité doivent être respectées. Consulter le site de la CARSAT : http://www.carsat-ra.fr/index.php/accueil/assures/j-ai-besoin-d-une-aide-pour-bien-vivre-a-domicile/conditions-et-demarches ou numéro d'appel : 39 60.

- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
  Aide accordée aux personnes handicapées de plus de 20 ans et de moins de 60 ans vivant à domicile. Adressez-vous à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour connaitre les conditions d'attribution au numéro d'appel unique : 04 77 49 91 91.

- L'Aide sociale aux Personnes Agées ou Handicapées
  Cette aide peut être attribuée aux personnes âgées lorsque leur état de santé le justifie. Des conditions d'âge et de ressources sont exigées. Adressez-vous au CCAS de votre mairie pour les connaitre.

- Pour toute personne en sortie d'hospitalisation
  Penser à contacter votre mutuelle, la CPAM qui peut intervenir ponctuellement dans la limite d'un plafond pour palier à l'attente des autres demandes d'aide en cours ou la CARSAT en rencontrant l'assistante sociale de l'établissement où vous avez été hospitalisé *avant votre sortie.*

L'AVANTAGE FISCAL DES SERVICES À LA PERSONNE

Les services à la personne ouvrent droit, sous certaines conditions, à une réduction fiscale ou à un crédit d'impôt de 50% des sommes versées. Merci de vous reporter au site :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12

NOS AGENCES À VOTRE SERVICE

Secteur Plaine du Forez
18 rue Clément Ader
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
04 77 36 48 29

Secteur Saint-Etienne / Ondaine
50 rue Charles de Gaulle
42000 SAINT-ETIENNE
04 77 80 38 62

Contactez-nous pour tout renseignement complémentaire
et visitez notre site internet : www.amad-loire.fr